

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :
12 mars 2021

Date d’Affichage :
19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-031

Rue du mélézin : acquisition bande de terrain sur les parcelles A 790 et 791.

L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la maison située sur les parcelles n° 790 et 791 de la section A au lieu-dit « la Mourande » est en vente.

Compte tenu des difficultés de circulation sur la rue du Mélézin au droit de ces parcelles, il serait opportun à l’occasion de cette vente d’envisager l’acquisition d’une bande terrain permettant l’élargissement de la rue.

M. le Maire précise avoir été en contact avec le futur acquéreur de cette propriété et qu’il serait disposé à céder gratuitement cette bande de terrain d’une superficie de 55 m² environ à la commune avec en contrepartie, la prise en charge par la commune de la construction d’un mur de soutènement le long de la parcelle.

Vu le plan ci annexé,

VU l’avis favorable de la commission « Urbanisme-Travaux »,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un avis de principe concernant ce projet d’acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire
- **PREND** acte de la promesse de cession de la bande de terrain décrite ci-dessus et prend l’engagement, en contrepartie, de construire un mur de soutènement avec une réalisation au cours de l’année 2022 ou en 2023 au plus tard.
- **DESIGNE** la SCP « Benoit DUCHATEL », Géomètre à Briançon, pour établir les documents d’arpentage relatifs à cette cession de terrain.
- **DESIGNE** la SELARL « AGOSTINO AUDIFFRED », notaires associés à Briançon pour recevoir l’acte relatif à cet échange
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes nécessaires à cet échange.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,
Sébastien FINE